

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Robin Cardin
Monsieur le conseiller Michaël Drapeau
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame la conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Alexandre Bisaillon
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2025-12-302

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu d'ouvrir cette séance à 19 h 00.

Adoptée.

2025-12-303

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Approbation des dépenses autorisées
 - 4.2 Approbation des factures à payer
 - 4.3 Modification à l'organisation des ressources humaines 2026
 - 4.4 Modification des heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville 2026
 - 4.5 Autorisation fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
 - 4.6 Adhésion au Régime de Retraite des Employés Municipaux
 - 4.7 Renouvellement adhésion Fédération Québécoise des Municipalités 2026
 - 4.8 Nominations des responsables des différents comités 2026
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1 Présentation et dépôt du rapport incendie – novembre 2025
 - 5.2 Mandat préventionniste Service Incendie 2026
 - 5.3 Autorisation d'embaucher 3 nouvelles recrues au service incendie
6. **TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
 - 6.1 Présentation et dépôt du rapport des travaux publics – novembre 2025
 - 6.2 Adoption du règlement 331 interdisant la circulation lourde sur les chemins municipaux
 - 6.3 Autorisation de paiement entente Durham-Sud/Lefebvre
 - 6.4 Autorisation d'appel d'offres
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Nomination des membres citoyens au Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 8.2 Retrait du droit de préemption du 50, rue Principale
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Versement final association des loisirs de Durham-Sud
10. **COMMUNICATIONS DIVERSES**
11. **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**
12. **VARIA**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Robin Cardin et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2025-12-304

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

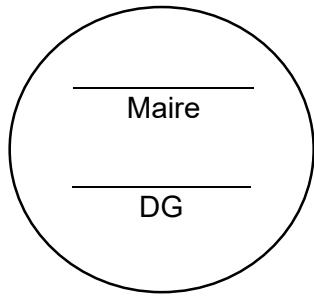
Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025

Il est proposé par Madame Ginette Laliberté et résolu,

Que le procès-verbal du mois de novembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-12-305

4.1 Approbation des dépenses autorisées

La liste des comptes payés au cours du mois de novembre a été remise aux élues/élus;

Il est proposé par Monsieur Michaël Drapeau et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de novembre 2025 au montant de 25627,64\$

Adoptée

2025-12-306

4.2 Approbation des factures à payer

La liste des factures à payer pour le mois de novembre a été remise aux élues/élus;

Il est proposé par Monsieur Robin Cardin et résolu

D'adopter la liste des factures à payer du mois d'octobre au montant de 239 596,58\$

Adoptée.

2025-12-307

4.3 Modifications à l'organisation des ressources humaines 2026

Les employées de la municipalité sont dévouées à leur travail au sein de la municipalité.

Afin de mieux soutenir la direction générale de la Municipalité, il est proposé de créer deux nouveaux postes :

Greffière-adjointe : Edith Samson

Actuellement madame Samson est responsable des éléments suivants :

- Coordonner les activités générales du bureau : planification et suivi des échéanciers, gestion de l'agenda collectif, organisation logistique des réunions et des événements internes, location de salle.
- Gérer les communications : rédaction, révision et diffusion de communiqués, infolettres, correspondance et contenu pour les différents canaux (site web, réseaux sociaux, affichage).
- Réaliser une partie des activités d'approvisionnement : identification des besoins, recherche de fournisseurs, suivi des livraisons et gestion des inventaires.
- Maintenir un service à la clientèle de première ligne à la réception : accueil physique et téléphonique, orientation des usagers, traitement des demandes d'information et gestion des plaintes de premier niveau avec courtoisie et professionnalisme.
- Collaborer à l'amélioration continue des processus administratifs et à la mise en place de procédures efficientes.
- Assurer le soutien administratif complet au greffe : traitement des dossiers, rédaction et suivi de la correspondance officielle, tenue de registres, préparation des documents juridiques ou administratifs et archivage.

À ces responsabilités s'ajouteront graduellement à partir du 1er janvier 2026

- Participer à la préparation, aux convocations, aux ordres du jour et au suivi des séances du Conseil, des règlements et des avis publics;
- Assister la direction générale dans la rédaction des résolutions, avis de motion, contrats, protocoles d'ententes, politiques et tous les documents requis aux activités du service et voir à leur publication en conformité avec les dispositions légales applicables;
- Remplacer à l'occasion, le directeur général et greffier-trésorier aux séances publiques, aux assemblées ou aux réunions de travail du conseil municipal;
- Assister la direction générale dans l'acheminement des dossiers aux instances décisionnelles ou gouvernementales aux fins d'approbation;
- Coordonner le processus d'adoption ou de modification réglementaire ou des consultations publiques ainsi que de la tenue des registres concernant les règlements;
- Agir à titre de commissaire à l'assermentation et émettre les certificats requis par les citoyens;
- Agir à titre de secrétaire d'élections et assister le président d'élections pour assurer le bon déroulement de toutes les activités inhérentes à la tenue des élections municipales ou des référendums;
- Accomplir toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur immédiat.

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Trésorière adjointe : Camille Gélinas-Bernier

Actuellement, madame Gélinas-Bernier s'occupe essentiellement de la comptabilité :

- Planifier la gestion de la paie : salaires, déductions à la source, vacances etc.
- Gestion de compte à recevoir : taxes à facturer, suivis pour non-paiement etc.
- Gestion des comptes à payer : planification des factures à payer, préparation des documents pour le conseil ;
- Conciliation bancaire

En plus de son rôle à la comptabilité,

- Participer au processus budgétaire annuel, préparation du budget et préparation des documents de présentation;
- Participer à la mise en place des contrôles internes appropriés entourant les opérations financières et s'assurer que ces contrôles sont appliqués correctement tout au long de l'année et bien documentés (ex : écritures de journal, révision de la conciliation bancaire, vérification des caisses-recettes, etc.);
- Assurer un contrôle des revenus et dépenses et révise l'analyse des comptes de grand livre;
- Préparer les documents nécessaires à la préparation des états financiers annuels (non consolidés et consolidés);
- Collaborer avec le vérificateur externe lors de la visite annuelle;
- Assurer la fiabilité de l'information financière de la Municipalité en exerçant un contrôle sur la comptabilisation adéquate de toutes les transactions financières de la Municipalité en conformité aux normes comptables du Secteur public ;
- Participer à la préparation et la mise à jour des rôles d'évaluation et la perception des taxes et tous les autres revenus de la municipalité provenant des citoyens, des gouvernements ou de tout autre organisme;
- Voir à la facturation du service incendie selon les ententes ;
- Effectuer toutes autres tâches à la demande de son supérieur immédiat.

NOTE : Le budget a déjà été prévu en fonction de ces nouvelles responsabilités. Il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu

Adoptée.

2025-12-308

4.4 Modification des heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville 2026

Attendu que le bureau municipal est actuellement ouvert à la population les lundis, mardis et jeudis;

Attendu que les employés municipaux sont au travail les mercredis, mais que les citoyens n'ont pas accès au bureau municipal cette journée-là;

Attendu que l'amélioration de l'accessibilité du service à la population constitue une priorité pour la Municipalité;

Attendu que la direction propose d'ajuster les heures d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des citoyens tout en maintenant l'efficacité opérationnelle du personnel;

Il est proposé par Madame Ginette Laliberté et résolu

Que le bureau municipal soit désormais ouvert à la population les mardis, mercredis et jeudis, selon les heures actuelles d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30;

Que le personnel soit présent les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30;

Que le bureau municipal demeure fermé à la population les lundis, mais que le personnel soit présent au travail de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 30 à 16 h 00;

Que ces nouvelles modalités d'ouverture entrent en vigueur en janvier 2026.

Adoptée.

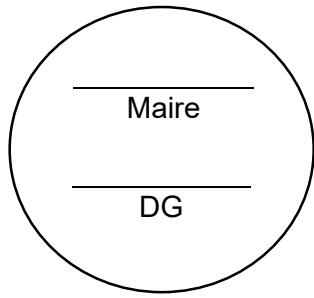
2025-12-309

4.5 Autorisation de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2025

Attendu que le bureau municipal ferme traditionnellement à partir du jeudi précédent la semaine de Noël et rouvre le lundi suivant le 1er janvier;

Attendu que cette fermeture annuelle permet au personnel de bénéficier d'un congé pour la période des Fêtes tout en assurant une planification prévisible pour les citoyens;

Attendu qu'il y a lieu de confirmer officiellement les dates de fermeture pour l'année 2025-2026;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Martel et résolu,

Que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes 2025-2026 à partir du jeudi 18 décembre 2025 à 16 h 30;

Que le personnel du bureau municipal soit de retour au travail le lundi 5 janvier 2026 à 8 h 00;

Que ces informations soient diffusées à la population par les moyens habituels de communication de la Municipalité.

Adoptée.

2025-12-310 4.6 Adhésion au Régime de Retraite des Employés Municipaux

Attendu la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud par sa résolution no 2025-12-310 a pris la décision d'adhérer à ce régime;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

Attendu que les employés de la Municipalité de Durham-Sud ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Que cette adhésion entrera en vigueur au 1er janvier 2026;

Qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

De fixer la cotisation salariale à 5% du salaire admissible;

De fixer la cotisation patronale à 5% du salaire admissible;

Que monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à attester pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime;

Adoptée.

2025-12-311 4.7 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités 2026

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente et soutient les municipalités du Québec dans leurs rôles, leurs responsabilités et leurs enjeux de gouvernance;

Attendu que l'adhésion à la FQM permet à la Municipalité de bénéficier de services d'accompagnement, de formations, d'outils professionnels ainsi que d'un soutien politique et stratégique;

Attendu que la poursuite de cette adhésion est jugée avantageuse pour la Municipalité afin de maintenir un accès privilégié à ces ressources et au réseau municipal québécois;

Il est proposé par Madame Ginette Laliberté et résolu

Que la Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026;

Que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de la cotisation annuelle au montant de 1 367,82\$ plus taxes et à signer tout document requis pour officialiser ce renouvellement.

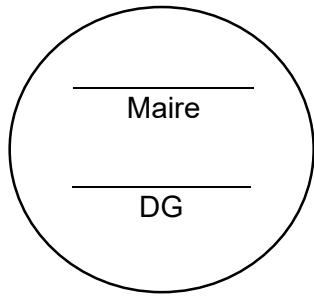
Adoptée.

2025-12-312 4.8 Nomination des responsables de comités 2026

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud dispose de plusieurs comités visant à soutenir la gestion municipale et à favoriser la participation citoyenne;

Attendu qu'il y a lieu de nommer des responsables pour chacun de ces comités afin d'assurer leur bon fonctionnement;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bisaillon et résolu



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Que les personnes suivantes soient mandatées à titre de responsables pour les comités municipaux de la Municipalité de Durham-Sud :

COMITÉ	PRÉSIDENCE	CONSEILLERE/ CONSEILLER
Programme de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)	Madame Sylvie Laval	
Municipalité Amie des Ainés (MADA)	Madame Ginette Laliberté	
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	Madame Karine Trahan	Monsieur Alexandre Bisaillon
Comité Sécurité	Monsieur Robin Cardin	
Loisirs & Culture	Madame Ginette Laliberté	
Travaux publics et infrastructures	Monsieur Bernard Martel	Monsieur Michaël Drapeau
Ressources Humaines	Madame Karine Trahan	
Communication	Monsieur Michael Drapeau	

Que les responsables mandatés aient le pouvoir de coordonner les activités, de faire rapport au conseil municipal et de recommander des orientations pour chacun de ces comités;

Que la présente résolution soit consignée au registre officiel de la Municipalité et communiquée aux personnes concernées.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du directeur service incendie du mois de novembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de novembre 2025.

En novembre, s'est tenue la cérémonie annuelle de reconnaissance des pompiers du Service de Sécurité Incendie de Durham-Sud – Lefebvre, sous le thème « Héros en rouge ». L'événement a permis de souligner les réussites du département qui a connu une année exceptionnelle; tant au niveau de l'entraide entre municipalités qu'en dotation avec 3 nouvelles recrues! La soirée fut également l'occasion de souligner les années de service de nos pompiers les plus aguerris. Ce mois-ci, le Service des Incendie est intervenu à 3 reprises sur son territoire et deux fois à l'extérieur.

Le Conseil en a été informé.

2025-12-313 5.2 Mandat du préventionniste du Service Incendie 2026

Attendu qu'il est nécessaire d'identifier les bâtiments représentants des risques moyens, élevés et très élevés ;

Attendu qu'il est essentiel d'avoir des plans d'interventions pour les bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par Monsieur Robin Cardin et résolu

D'entériner le contrat de service de Prévention et Formation Kingsey ;

De permettre à monsieur Dominic Alexandre de signer le contrat de service ;

De partager les dépenses entre les Municipalités de Durham-Sud et Lefebvre ;

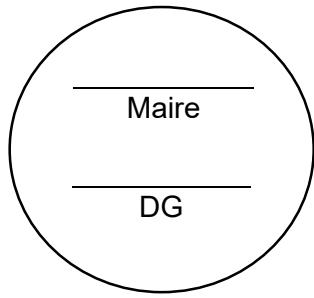
D'autoriser un paiement de 5295\$ du compte associé.

Adoptée

2025-12-314 5.3 Autorisation d'embauche de trois nouvelles recrues au Service Incendie

Attendu les articles 244.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

Attendu la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) et le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu que le Service de Sécurité des Incendies a besoin de maintenir et de renforcer ses effectifs afin d'assurer une réponse rapide et efficace sur l'ensemble du territoire et dans le cadre des ententes d'aide mutuelle avec les municipalités voisines;

Attendu que trois des candidatures reçues ont été évaluées favorablement par le directeur du Service de sécurité incendie :

1. Éli Courchesne
2. Christian Giroux
3. Pier-Luc Cotnoir

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu

D'embaucher à titre de pompiers à temps partiel les personnes dont les noms apparaissent ci-haut;

Que ces pompiers à temps partiel soient rémunérés conformément à la grille de rémunération et aux indemnités prévues au règlement no 190 de la Municipalité de Durham-Sud;

D'autoriser le directeur général, monsieur Dominic Alexandre, ou en son absence l'adjointe administrative, madame Edith Samson, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution;

Que les dépenses afférentes soient imputées au poste budgétaire approprié.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois de novembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois de novembre 2025.

Au cours du mois de novembre, le service des travaux publics a été particulièrement mobilisé en raison d'importantes chutes de neige précoces : les équipes ont assuré le déneigement et le sablage afin de garantir la sécurité des usagers. Parallèlement, elles ont supervisé les travaux en cours au puits municipal. Enfin, l'ensemble des équipements hivernaux a été préparé, permettant au service d'être pleinement opérationnel pour la saison froide

Le Conseil en a été informé.

2025-12-315 6.2 Adoption du règlement 331 interdisant la circulation lourde sur les chemins municipaux

Attendu que l'avis de motion du Règlement no 331 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025;

Attendu que le projet de règlement no 331 a été adopté à cette même séance du 2 octobre 2025;

Attendu que le présent règlement a pour objet d'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins publics sous la responsabilité de la Municipalité, tout en prévoyant des exceptions notamment pour les livraisons locales, les véhicules agricoles, les véhicules d'urgence et les véhicules autorisés par permis spécial, et ce, afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Attendu que ce règlement est adopté en vertu des articles 291, 291.1 et du paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2);

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Bernard Martel et résolu :

Que le conseil municipal adopte le Règlement no 331 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, tel que présenté;

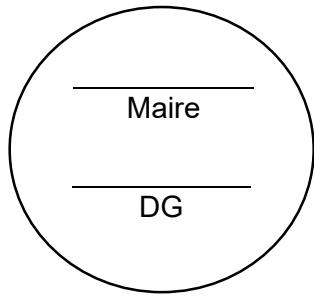
Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le jour de sa publication.

Adoptée.

2025-12-316 6.3 Autorisation de paiement entente Durham-Sud /Lefebvre

Attendu que la Municipalité de Lefebvre a transmis la facture no 202505776 datée du 5 novembre 2025;

Attendu que cette facture découle de l'entente intermunicipale approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 octobre 1993 concernant la répartition des coûts d'entretien hivernal de la Route Ployart;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu que la contribution annuelle de la Municipalité de Durham-Sud pour l'année 2025 est fixée à 250,00 \$;

Attendu que ce montant est prévu au budget 2025 à la ligne budgétaire « Ententes intermunicipales – Route Ployart » (ou à la ligne appropriée de votre plan comptable);

Attendu que la date d'échéance de paiement est fixée au 15 décembre 2025;

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu :

D'approuver le paiement de la somme de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à la Municipalité de Lefebvre** à titre de contribution 2025 pour l'entretien hivernal de la Route Ployart, conformément à la facture no 202505776;

Adoptée.

2025-12-317 6.4 Autorisation d'appel d'offres

Attendu que la Municipalité doit acquérir un nouveau camion pour effectuer le déneigement des chemins sous sa responsabilité en vue de la saison hivernale 2025-2026;

Attendu que le coût total estimé de ce camion (châssis-cabine et équipements de déneigement) excède le montant de 133 800 \$ (excluant les taxes), seuil à partir duquel la Municipalité est normalement tenue de procéder par appel d'offres public conformément à l'article 938 du code Municipal;

Attendu que le délai de fabrication et de livraison des camions spécialisés de déneigement est actuellement très court et que tout retard dans le processus d'acquisition risque de compromettre la capacité de la Municipalité d'assurer le déneigement sécuritaire de son réseau routier dès le début de la saison hivernale;

Il est proposé par Madame Ginette Laliberté et résolu,

Que le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion et ce en raison de l'urgence réelle et du risque pour la sécurité publique;

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Dominic Alexandre, soit autorisé à préparer les documents d'appel d'offres et à procéder à l'ouverture des soumissions;

Que la mairesse, Mme Sylvie Laval, et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et au contrat subséquent, incluant le bon de commande.

Adoptée.

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-12-318 8.1 Nomination des membres citoyens au Comité Consultatif d'Urbanisme

Attendu qu'il y a lieu de nommer les membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) selon le Règlement 240-1 régissant la formation et le fonctionnement du CCU;

Attendu que l'article 6 — DURÉE DU MANDAT du Règlement mentionne que la durée du mandat des membres (résidents et élus) est de deux (2) ans. Le mandat est renouvelable et révocable en tout temps sur résolution du Conseil;

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu,

De nommer messieurs Pierre Daniel, Hilarius Peter, Jean Falaise et Laurent Marquart au Comité Consultatif en Urbanisme de la Municipalité de Durham-Sud, en date du 1^{er} décembre 2025, et ce, jusqu'au mois de décembre 2027 inclusivement;

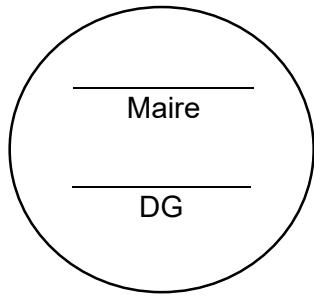
Que la présente résolution abroge toute autre résolution de nomination des membres du CCU adoptée précédemment.

Adoptée.

2025-12-319 8.2 Retrait du droit de préemption du 50 rue Principale

Attendu que le projet proposé pour le 50, rue Principale a été analysé par le service d'urbanisme;

Attendu que ce projet respecte tous les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de Durham-Sud;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Martel et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud retire son droit de préemption concernant le 50, rue Principale;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour officialiser ce retrait;

Que cette décision soit consignée dans les registres officiels de la Municipalité et communiquée aux parties concernées.

Adoptée.

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-12-320 9.1 Versement final à l'Association des loisirs de Durham-Sud

Attendu que le montant de 7010,99\$ a déjà été versé à l'Association des Loisirs de Durham-Sud sur un budget total de 7 500\$.

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bisaillon et résolu,

De verser la balance due pour 2025 de 489,01\$ à partir du compte associé.

Adoptée.

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-321 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 19h53

Madame Sylvie Laval
Mairesse

Monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier